

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1964)

Heft: 1447

Artikel: Paysages à vendre ou à sauver

Autor: Challaz, Maurice

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-687995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAYSAGES A VENDRE OU A SAUVER

par

Maurice Challaz

La Ligue suisse de la nature et celle du patrimoine national, en accord avec le Club alpin suisse, ont dressé l'inventaire des paysages et sites naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés.

Ils sont cent six à avoir été choisis.

Citons pour le Valais: Derborence, le glacier du Rhône, Valère et Tourbillon, Mont-d'Orge, les Follaterres, les blocs erratiques de Monthey et Collombey, le Cervin et le Mont-Rose, les pyramides d'Euseigne, le fond du val de Bagnes, des parcelles des vallées de Binn et de Rarogne, et enfin les forêts de Finges jusqu'à l'Illhorn y compris.

Arrêtons-nous à ce dernier site: espérons que les autorités fédérales ont définitivement compris qu'aucun projet de place d'armes n'est admissible et que les derniers baraquements qui enlaidissent le centre de Finges doivent être démontés et réexpédiés à Thoune; espérons (mais est-ce trop demander?) que les autorités cantonales et communales veuillent bien aussi s'intéresser d'une façon positive à ce site et prendre quelques mesures élémentaires de protection.

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de maintenir le site, de protéger la flore et la faune, d'empêcher certaines constructions fâcheuses, d'éviter de créer de nouvelles lignes aériennes, de réglementer le tourisme (dans l'intérêt d'ailleurs des touristes).

Pas de camping à l'intérieur du site. Camping aux abords. La localité de La Souste pourrait tirer un avantage certain si le camping du monument était déplacé dans la région du pont de l'Illgraben.

Discrétion dans les installations et propreté. La région du monument de Finges ne doit pas rester le dépotoir malpropre qu'elle est actuellement.

Oui, propreté. La voirie existe en Suisse. Dans les Grisons, des écriteaux interdisent de camper sauf dans les endroits appropriés et aménagés.

Mesure de sécurité contre le feu et d'abord l'interdiction formelle de faire du feu dans la forêt. Bien entendu il faut une surveillance: on m'a dit que les autorités attendaient un nouvel incendie pour agir.

L'autre grand problème à Finges est celui de la pollution de l'air. Finges n'est pas une forêt destinée à sécher et à être littéralement anéantie par le précieux fluor des usines de Chippis.

A envisager: de nouvelles installations protectrices des fameux fours de l'usine toujours plus puissants. Notons en passant que les hommes peuvent être aussi atteints par le fluor. Quelques cas humains de fluorose se sont présentés . . .

Protection et puis reboisement.

Les ingénieurs forestiers qui s'intéressent à la protection de la nature ont là une œuvre difficile, magnifique et utile devant eux. Ils ne resteront certainement pas passifs dans un domaine où leur science peut être si précieuse.

Le bruit et le reste: Finges n'est pas non plus une place d'armes miniature, même pour lancer de temps à autre des grenades, les tirs d'artillerie, les exercices d'avions.

Le peuple suisse a voté une loi le 27 mai 1962 pour protéger la nature. Il faudra bien appliquer cette loi

intégralement et sans tricher dans les sites réservés et choisis par les commissions compétentes.

Une des plus sottes objections à cette protection est celle-ci: la Ligue suisse pour la nature, le Heimatschutz, le Club alpin n'ont pas à se mêler de ce qui se passe chez nous ni à s'émouvoir devant nos destructions: nos sites nous appartiennent exclusivement. Nous devons en vivre, c'est-à-dire les exploiter, en ayant égard avant tout au profit. Et il y a un couplet sur les besoins des paysans de montagne dont on se voudrait les bienfaiteurs. Qu'est-ce à entendre?

D'abord, au moment où le Valais à chaque instant fait valoir ses liens d'interdépendance avec le reste de la Suisse dans les domaines les plus divers (tourisme, industrie ou agriculture) et réclame certaines compensations, il faut reconnaître que certains problèmes débordent le cadre communal. La commune ne doit pas choquer par trop les sentiments humanistes du reste du pays. Sentiments qui sont tout à l'avantage bien compris de la commune elle-même.

Il y a la nature, œuvre de Dieu, et il y a le patrimoine, œuvre des hommes.

Le Heimatschutz s'est réuni à Loc près de la chapelle blanche de Corin. Elle a reçu toutes les déclarations officielles de protection, elle constitue un test de notre volonté de protection. J'espère qu'au moment où ces lignes paraîtront, elle sera encore debout et pour longtemps. Sinon comment conclure?

Et je signalerai pour finir, à propos de chapelles ou d'églises, ceci: une lettre du conseiller fédéral Tschudi lui-même au chef de notre diocèse, à l'évêque de Sion, qui dit sa tristesse devant les lamentables destructions d'édifices vénérables (par la dynamite ou par l'incurie) et son scepticisme devant le nouvel art moderne sacré au rabais (au rabais quant au talent seulement) qui sévit en Valais.

La commission fédérale des monuments historiques, par M. le professeur Schmid, son vice-président, a protesté également contre ce qu'elle appelle une véritable "rage".

Nous crions probablement tous dans le désert.

Amen.

(Tiré de "Treize Etoiles" Reflets du Valais, Octobre 1963.)

SKI-BOAT PERFORMS ON ARTIFICIAL SNOW

Lausanne is the first city in Europe which can boast of "weatherproof" ski-ing slopes in its immediate neighbourhood. In fact, nearby Chalet-à-Gobet offers ski-ing facilities which may be enjoyed not only during the day but also at night, whether the ground be frozen or about to thaw. The secret is artificial snow produced according to need by special machines known as "snow-cannons". During one of the recent "man-made" snowstorms, camera men of the Swiss Film News arrived to shoot the performance on artificial snow of a Swiss invented Ski Boat. The novel ski slopes have been open to the public for two years and are most popular with the Lausanne ski fans, particularly since they are easily reached from the city by car in a ten minute drive.

[S.N.T.O.]